

## Carsat Nord-Est

DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

Service Prévention

85 rue de Metz 54073 NANCY cedex

☎ 0821 105 405 (0.09 €/mn)

### Vos contacts au sujet des PDIE :

Départements Ardennes et Marne

Anne BRIET : anne.briet@carsat-nordest.fr

☎ 03.26.84.41.57

Départements Aube et Haute-Marne

Gilles PRAT: gilles.prat@carsat-nordest.fr

☎ 03.25.73.31.91

Département Meurthe-et-Moselle

Jacques PEREME : jacques.pereme@carsat-nordest.fr

☎ 03.83.34.16.06

Départements Meuse et Vosges

Florence UNG : florence.ung@carsat-nordest.fr

☎ 03.83.34.15.20



**Chefs d'entreprise, la Carsat Nord-Est vous aide à réduire votre sinistralité (donc vos coûts) due aux accidents de circulation et, plus largement, aux risques liés aux déplacements professionnels.**

**Cet aide-mémoire explicite la démarche PDIE (pages 4 et 5) et détaille ce que la Carsat Nord-Est peut vous apporter dans ce cadre.**

ZA de Pargny 08 RETHEL

Réalisation : Anne BRIET,  
Florence UNG, Gilles PRAT,  
Jacques PEREME, Fanny HERNANDEZ,  
Elisabeth LARRATTE  
Crédit photos : Gaël Kerbaol/INRS, Pays rethélois  
Illustrations : Thinkstock.com  
Conception et maquette : Centre média Carsat Nord-Est  
Carsat Nord-Est 0163 - 01/2014



# Prévention du risque routier professionnel

# PLAN DE DÉPLACEMENT INTER ENTREPRISES

Un outil dédié aux  
zones d'activité

# Qu'est-ce qu'un accident de circulation routière dans le cadre du travail ?

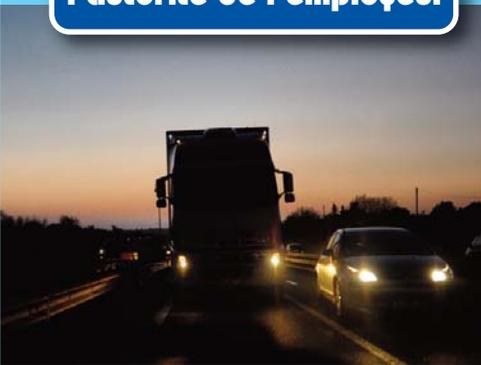
**Accident de travail  
en mission**

**Accident de trajet**

**Dans le cadre du  
travail et sous  
l'autorité de l'employeur**

**Entre le lieu de travail et :**

- la résidence habituelle
- les lieux nécessaires à la vie courante
- le lieu habituel de repas



# Des chiffres qui interpellent

Plus de la moitié des accidents du travail mortels (survenus au travail ou en trajet) sont dus aux **déplacements** des salariés !

Le coût moyen d'un **accident mortel** lié à un déplacement avoisine **400 000 €** pour l'entreprise.

S'y ajoutent tous les coûts indirects

Total des accidents du travail mortels : **935**

Dont, liés aux **déplacements** :

Accidents mortels en mission : **141**

Accidents mortels en trajet domicile-travail : **383**

Salariés blessés lors d'un déplacement :

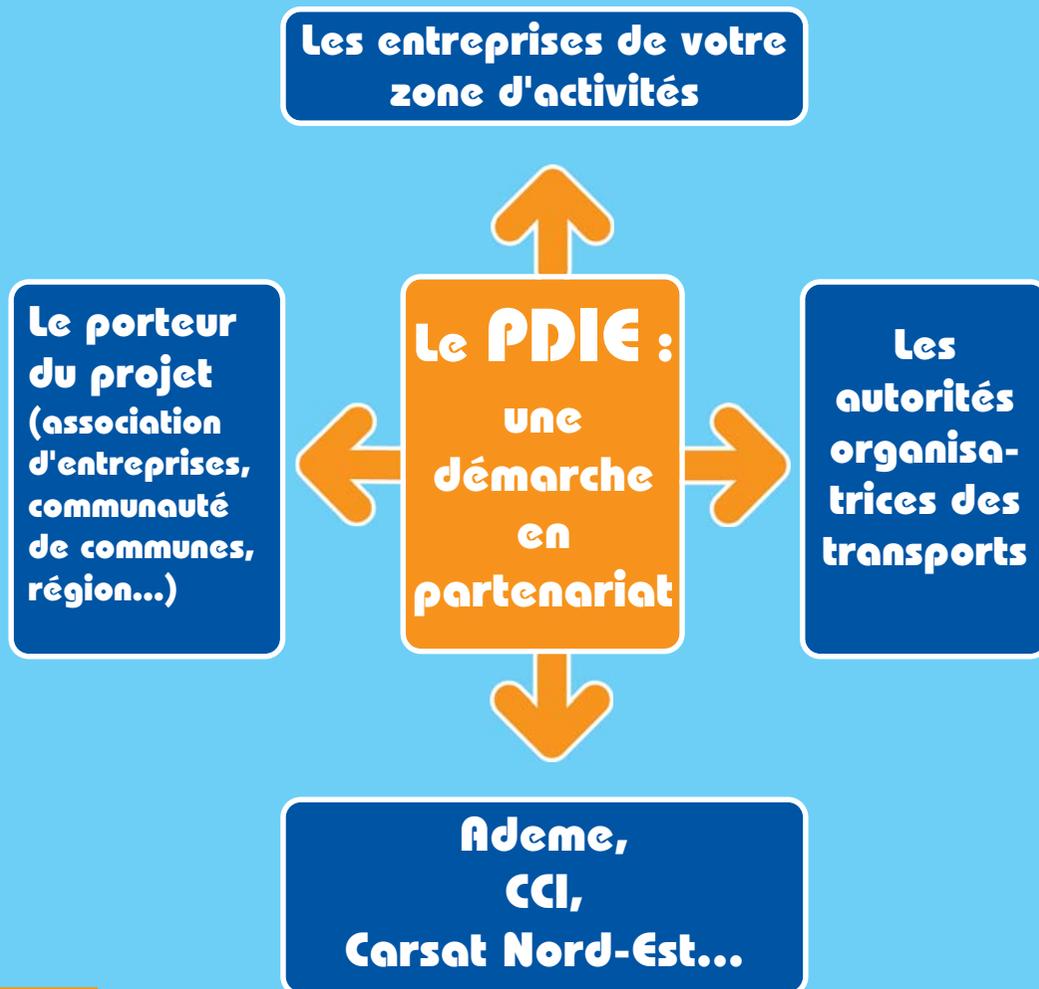
**Plus de 100 000 par an**

Les déplacements professionnels peuvent aussi générer d'autres risques : mal de dos, stress chronique, etc.

Chiffres Cnamts 2011 (France)

Un PDIE formalise une démarche qui vise à rationaliser et sécuriser les déplacements de tous les salariés et usagers d'une même zone d'activités, ainsi qu'à développer l'usage de modes de transport plus sûrs et plus respectueux de l'environnement

## Les acteurs



## Les 5 étapes

- **Préparation du projet :**
  - Mobilisation et engagement des entreprises,
  - Plan de communication vers les entreprises et leurs salariés
- **Réalisation de l'état des lieux :**
  - Diagnostic (enquête puis restitution auprès des entreprises et des salariés)
- **Définition des objectifs partagés**
- **Elaboration des solutions :**
  - Par les entreprises,
  - Par les partenaires
- **Mise en œuvre et suivi des actions :**
  - Indicateurs propres à chaque entreprise,
  - Indicateurs propres à la zone d'activités,
  - Actions de communication intra et inter-entreprises

## **Que peut vous apporter le Service Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Nord-Est ?**

**Les préventeurs des risques professionnels de la Carsat ont des liens privilégiés avec les entreprises : circulation des informations, formation, accompagnement des entreprises...**

### **Avant le PDIE**

- Communication des statistiques de sinistralité au niveau de la zone d'activités**
- Sensibilisation au risque trajet : participation aux campagnes de sensibilisation ou journées d'information**
- Aide à l'expression des risques existants : circulation des piétons, vélos, véhicules légers, poids lourds ; accès aux entreprises (éclairage, parking, balisage, etc.) ; organisation de l'entreprise (équipes de nuit...)**
- Soutien méthodologique et financier à la réalisation des diagnostics Mobilité et Risques professionnels**
- Participation à l'élaboration du PDIE**

# Pendant le PDIE

- **Appui aux personnes relais des entreprises pour :**
  - **L'évaluation du risque trajet : outil PEDRO (plan d'évaluation et d'action du risque routier)**
  - **La définition d'actions de prévention des risques professionnels liés aux déplacements : amélioration de l'offre de transports en commun et de leur prise en charge par l'entreprise, aménagements de parkings sécurisés, covoiturage avec parkings réservés, restaurant inter-entreprises, etc.**
  - **La mise à disposition de documentations (brochures, affiches...), également accessibles sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**
- **Information au travers des CHSCT ou des DP**
- **Soutien des actions du PDIE, notamment :**
  - **Aide financière pour la formation des salariés à la conduite préventive**
  - **Journées de sensibilisation au risque routier**
  - **Lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise, aide à la conception des lieux de travail**